



Montauban le 5 décembre 2013

SECTIONS de TARN-et-GARONNE
436 Rue Edouard Forestié
82080 MONTAUBAN CEDEX

Monsieur Bruno BEZARD
Directeur Général des Finances Publiques
Bâtiment Colbert
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Monsieur le Directeur Général,

Les organisations syndicales SOLIDAIRES et CGT FINANCES PUBLIQUES du Tarn et Garonne, très largement majoritaires lors des élections professionnelles, tiennent à vous informer de leur position sur le projet de déménagement du CDFiP de MONTAUBAN, non sans vous rappeler qu'à 2 reprises les agents se sont prononcés à une large majorité, (plus des 2/3), contre ce déménagement, et ceci dans le cadre de consultations parfaitement loyales et légitimes.

Par courriers des 12 mars 2013 et 18 avril 2013, nous vous avons alerté sur nos craintes et nos inquiétudes quant à la faisabilité du projet de relogement du CDFiP de MONTAUBAN dans la zone commerciale Albasud en périphérie de la ville.

Suite à ces courriers où nous évoquions les graves difficultés que posait alors ce projet, vous avez mandaté votre Délégué en la personne de M. Max MARTINEU pour nous rencontrer.

Une réunion a donc eu lieu le 7 mai 2013. A l'issue de cette réunion, votre Délégué a convenu que le projet initial n'était pas acceptable en l'état. Il a ainsi indiqué que le projet était suspendu, qu'aucune décision ne serait prise contre la volonté des agents, et a notamment proposé l'intervention d'un ergonome du Ministère.

Le 9 juillet 2013, lors d'une 2ème entrevue, initiée à notre demande, votre Délégué, M. MARTINEU a renouvelé l'engagement formel en votre nom, qu'aucune décision ne serait prise contre la volonté des agents.

C'est dans ces conditions que l'ergonome, Mme GERVAIS a débuté ses travaux le 27 août 2013 dont elle a présenté les résultats d'abord à l'ensemble du personnel le 12 novembre 2013, puis aux membres du CHSCT le 15 novembre 2013.

Les conclusions de ces travaux loin de convaincre et de fédérer les agents pour un tel projet, démontrent que l'immeuble envisagé pour le relogement de notre Centre des Finances Publiques n'est manifestement pas adapté à nos besoins et à notre mode de fonctionnement.

Ces résultats issus des groupes de travail menés service par service, et auxquels les agents ont bien voulu participer, sont bien loin des demandes et des attentes qui ont été formulées.

De ce fait, les conclusions présentées par l'ergonome ne peuvent pas être le reflet des débats qui ont eu lieu au sein de ces groupes, tant ils sont loin des préoccupations de chacun et tant ils laissent en suspens nombre d'interrogations.

En effet, le projet de Madame l'Ergonome confirme la position des agents qui ont toujours soutenu que les Services Sociaux et la Paierie Départementale ne pouvaient contenir dans l'immeuble qui nous est proposé dans la zone commerciale d'ALBASUD à Montauban. Nous lui donnons acte du satisfecit qu'elle donne ainsi à la position que nous avons toujours défendue.

Ce projet de relogement était initialement destiné à régler le problème de l'amiante et il n'est pas contesté que l'immeuble que l'on nous propose ne contient pas d'amiante.

Cependant, l'immeuble que nous occupons actuellement ne comporte aucun risque pour la santé en raison de l'amiante selon les études qui ont été faites (matériaux non friables en bon état de conservation et absence totale de fibre par litre d'air selon la dernière mesure d'empoussièrement menée en novembre 2012) et les conclusions de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail dont nous reproduisons ci-après l'intervention lors du CHSCT du 30 mars 2012 :

« A cet égard, Philippe Renda rappelle que si la présence d'amiante dans un bâtiment constitue une source de danger, elle ne représente pas pour autant une situation de risque systématique. Il n'y a de risque pour la santé que si des fibres se retrouvent dans l'air et peuvent être inhalées par des personnes ne bénéficiant pas d'une protection respiratoire suffisante.

Jusqu'à présent, à chaque contrôle opéré par des organismes accrédités, la situation à Montauban ne présentait pas de risque. il y a là une certitude qui ne peut être ignorée. »

Il n'y a donc à nos yeux aucune raison de déménager dans la précipitation dans un immeuble qui ne répond pas à nos besoins pour les raisons suivantes :

1 - Ce bâtiment, initialement construit pour un usage de plateforme téléphonique en « open-space » pose de nombreuses contraintes techniques :

- les planchers techniques ne sont pas (de l'avis même du propriétaire) en mesure de supporter le poids des archives vivantes nécessaires aux services de gestion : SIE, SPF et PTGC
- Que va donner le système de chauffage et de climatisation par zone, une fois les cloisonnements installés ? Sur ce point Madame l'Ergonome s'en est remise à

d'éventuels futurs travaux d'un architecte. Donc pas de réponse mais de grosses inquiétudes.

- La hauteur au plafond à la norme minimale de 2,50 mètres est conçue pour des espaces ouverts. Quelle impression auront les agents une fois cet espace cloisonné ? Sans parler de la moquette au sol inadaptée à un usage intensif, et particulièrement à la réception quotidienne d'un public nombreux.
- Nous sommes également dubitatifs sur les normes de sécurité de ce bâtiment : absence d'escalier de secours extérieur, absence de volets anti-effraction au rez-de-chaussée.

2 - Au-delà de ces contraintes techniques, la disposition des services et l'organisation de l'accueil ne vont pas dans le sens du progrès et de l'amélioration des conditions de travail :

- la gestion de la réception du public et de son flux par des serre-files nous apparaît totalement anachronique
- les agents chargés de « l'accueil assis » ne disposeront plus de bureaux, mais se partageront des boxes de réception. Où vont-ils poser leur documentation et leurs affaires personnelles ? Comment vont-ils gérer leur temps de repos ?
- L'implantation des services sur plusieurs étages et dans un bâtiment annexe séparé du fait du manque de superficie, va inévitablement nuire aux liaisons fonctionnelles qui existent actuellement au CDFiP de MONTAUBAN. Les conditions de travail vont se dégrader et le service rendu aux usagers sera de moindre qualité.
Est-il bien opportun d'entraver ces liaisons en ces temps de suppressions d'emploi massives ? De plus certains agents vont travailler à plusieurs dans des bureaux de moins de 10 m² par personne ce qui va par conséquent détériorer leurs conditions de vie au travail.
- La recherche à tout prix de surface, fait perdre la proximité des postes d'impression, avec à la clef des déplacements incessants pour tous les agents (4 postes d'impression par étage).
- Quant aux salles de réunion et de formation, elles n'en n'ont plus que le nom. En effet, à quel usage peut être affectée une salle obscure, dépourvue de toute fenêtre, et de moins de 30 m² ?
- Par ailleurs, ce projet repose sur l'hypothèse de la construction d'un bâtiment annexe de 300 m² destiné à abriter une cantine administrative, un local à usage d'archives, et, éventuellement la Délégation Départementale des Services Sociaux dont on ne sait plus trop où elle sera vraiment installée compte tenu des contraintes qu'un tel service impose (cabinet médical avec points d'eau, bureau de l'assistance sociale, confidentialité, etc....)
Une partie des archives vivantes des services de gestion est donc prévue dans ce bâtiment annexe, ce qui ne va forcément pas faciliter la vie des agents. Il n'est pas envisageable d'organiser le travail en demandant aux agents de faire des « allers et venues » entre le bâtiment principal où ils seraient installés et l'annexe où le seraient leurs archives vivantes. Est-il bien raisonnable de nous faire croire que nous sommes à l'ère du zéro papier ?

- Quant à la cantine administrative d'une superficie réduite à 150 m² (à comparer aux 250 m² dont dispose notre cantine actuelle) va voir sa capacité d'accueil réduite et sa rentabilité ne sera pas assurée dès lors qu'elle ne sera pas en mesure d'accueillir des rationnaires en nombre suffisant et provenant d'autres administrations que la DDFiP. Par ailleurs, cette nouvelle structure permettrait-elle de maintenir une production sur place de qualité comme nous la connaissons aujourd'hui, ou bien serait-elle réduite à une simple salle de réchauffe-plat ?

3 - Le coût global des travaux n'est toujours pas connu à ce jour.

Mais la facture s'allonge tous les jours : réseau informatique, réseau téléphonique, réseau électrique, agencements et cloisonnements, mises aux normes de la sécurité incendie du bâtiment, aménagement de l'accueil, achats de mobilier car l'actuel est totalement inadapté à cet immeuble, coût du déménagement lui-même.

Cette liste n'est pas exhaustive. Mais jusqu'où s'arrêtera-telle ?

Vous constaterez, Monsieur le Directeur Général, que ce projet ne peut nous satisfaire tant les conditions de vie au travail vont se dégrader, tant l'organisation de l'accueil du public n'est pas satisfaisant, tant nombre d'interrogations et d'incertitudes entourent ce projet.

Nous ne pouvons pas manquer d'évoquer le fait que ce projet conduit à l'abandon d'un immeuble domanial au profit d'une location auprès du secteur locatif privé, allant ainsi à l'encontre de la politique immobilière de l'état et à l'encontre de « l'affirmation de l'État propriétaire » telle que vous la préconisez dans le cadre de votre démarche stratégique.

Enfin, le 22 novembre 2013 nous avons rencontré notre Directrice, Mme VEYSSIER, qui nous a informé, avoir décidé de s'en remettre à l'avis majoritaire du CHS-CT qui se tiendra le 17 décembre 2013.

Au vu des résultats des travaux menés par l'ergonome qui n'ont pas répondu aux attentes des agents, et du projet d'aménagement des locaux qui ne convient à personne, nous émettrons un avis « *contre* » ce projet de déménagement lors de ce prochain CHS-CT.

Nous vous demandons donc de renoncer à ce projet qui va contre la volonté majoritaire des agents du CDFiP de MONTAUBAN, conformément à l'engagement pris en votre nom par M. MARTINEU.

Toutefois, nous n'abandonnons pas l'étude d'une solution alternative pour régler définitivement la question de l'amiante.

Toutes les solutions doivent être envisagées et mises en perspective : soit la construction d'un bâtiment qui réunirait toutes les résidences administratives du ministère, soit le désamiantage en site non occupé, soit une location-vente dans un immeuble adapté aux conditions d'exercice de nos missions.

Certes nous sommes dans une période de contrainte budgétaire très forte, mais cela ne nous interdit pas de construire des projets d'avenir.

Il est nécessaire que sur un tel sujet, s'instaure une véritable négociation et qu'un projet soit mené sur une période de moyen terme de l'ordre de 3 à 4 ans, afin d'en assurer son élaboration et planifier son financement.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur Le Directeur Général, l'assurance de notre parfaite considération.

Les Sections SOLIDAIRES et CGT FINANCES PUBLIQUES du TARN ET GARONNE